

Les actes

*Quels outils pour une
économie verte dans le monde
de l'eau ?*

Le 17 octobre 2013 à Lyon



Sommaire

Programme du séminaire.....	p.2
Résumé des travaux.....	p.3
Introduction du séminaire.....	p.5
Sujet 1 : Innovation, filière verte.....	p.10
Sujet 2 : Les écosystèmes et les services rendus dans la décision publique.....	p.13
Sujet 3 : Dynamique de l'action et de l'inaction – le cout de l'inaction.....	p.16
Discussion générale sur l'ensemble des thèmes.....	p.19
Conclusion, perspectives et clôture de la journée.....	p.20
Liste des acronymes.....	p.22
Liste des participants présents.....	p.23

Programme du séminaire

9h30-9h55 Introduction du séminaire

9h30-9h45 : *Accueil et présentation de la journée*, par Laurent BOUVIER, Directeur Général Adjoint de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

9h45-9h55 : *Eau et économie verte*, par Jean-Louis OLIVER, Secrétaire Général de l'Académie de l'Eau

9h55-11h25 Sujet 1 : Innovation, filières vertes

Modérateur : Pierre Frédéric TENIERE-BUCHOT, Administrateur de l'Académie de l'Eau

9h55-10h20 : *Susciter une innovation portée par les gestionnaires de terrain, l'exemple de la démarche conjointe des agences de l'eau et de l'ONEMA*, par François LACROIX, ONEMA

10h20-10h45 : *Les filières stratégiques de l'économie verte : croissance verte et dimension industrielle*, par Stéphane COQUELIN, CGDD

10h45-11h10 : *La place et les ambitions des entreprises de l'eau pour une économie plus verte*, par Didier HAEGEL, Président de l'UIE

11h10 – 11h25 Pause

11h20-13h Sujet 2 : Les écosystèmes et les services rendus dans la décision publique

Modérateur : Daniel LOUDIERE, Président de la SHF

11h25-11h50 : *Quelles utilisations de l'évaluation économique des services éco-systémiques dans la prise de décision*, par Yann LAURANS, Iddri

11h50-12h15 : *Le projet EFESE (Evaluation Française des Ecosystèmes et des Services Ecosystémiques)*, par Philippe PUYDARRIEUX, CGDD

12h15-12h40 : *L'évaluation des services écologiques dans les systèmes anthropisés : quelques défis conceptuels et méthodologiques*, par Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS, INRA

12h50-14h30 Déjeuner

14h30-15h45 Sujet 3 : Dynamiques de l'action et de l'inaction - Le coût de l'inaction

Modérateur : Marc-Antoine MARTIN, Administrateur de l'Académie de l'Eau

14h30-14h55 : *Quels effets ont les agences de l'eau sur le développement durable ?*, par Sarah FEUILLETTE, Agence de l'eau Seine-Normandie

14h55-15h20 : *Gérer l'eau pour une croissance verte. Les défis de la transition*, par Xavier LEFLAIVE, OCDE

15h20 – 15h45 : *Les stratégies mondiales de sobriété de l'eau, la préparation du 7^{ème} Forum mondial de l'eau (Daegu, 2015)*, par Jean-Luc REDAUD, 4D et Académie de l'Eau

15h45-16h45 Discussion générale sur l'ensemble des thèmes

Animateurs : Pierre TENIERE-BUCHOT, Académie de l'Eau et Thierry RIEU, AgroParisTech Montpellier

16h45-17h15 Conclusion, perspectives et clôture de la journée

Allocution de Serge LEPELTIER, Ancien Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, Président du Comité de Bassin Loire Bretagne et membre de l'Académie de l'Eau.

Allocution de Laurent Bouvier, Directeur Général Adjoint de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Résumé des travaux

« Economie verte et eau », une thématique au cœur du développement durable et des agendas nationaux et internationaux

L'économie verte est un concept qui s'est imposé progressivement dans les agendas international et national. Elle concerne une vision du développement des sociétés plus sobre en consommation d'énergie et de ressources naturelles, plus efficace mais aussi plus soucieuse des aspects humains et sociaux. L'eau par son usage multidimensionnel et sa présence universelle est indispensable à la vie et aux activités économiques.

Comment l'économie verte et l'eau peuvent elles se conjuguer dans le contexte de la recherche de nouveau paradigme de développement s'appuyant sur la connaissance scientifique, l'innovation, le plein emploi, qui respecte la finitude des ressources naturelles et intègre les aspirations culturelles et éthiques des sociétés ?

Cette réflexion a déjà été initiée lors du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau à Marseille en mars 2012. L'Agence de l'eau RMC et l'Académie de l'Eau, centre de réflexion prospectif, multisectoriel transdisciplinaire et international ont réuni leurs compétences pour faire le point des rapports entre économie verte et eau.

Pour l'Agence de l'eau RMC, ces rapports sont au cœur de sa stratégie de gestion de l'eau dans les territoires ; pour l'Académie de l'Eau, ils sont un axe fort de réflexion conduite actuellement avec l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) et le Partenariat Français pour l'Eau (PFE) avec l'appui d'étudiants de Sciences Po. Paris.

Plus globalement, cette démarche de l'Agence de l'eau RMC et de l'Académie de l'Eau s'inscrit dans le processus de construction d'une pensée spécifique sur l'économie verte appliquée aux domaines de l'eau avec, en toile de fond, les grands rendez-vous nationaux, la Conférence annuelle environnementale et le point sur la transition écologique et, internationaux, le 7^{ème} Forum Mondial de l'Eau en Corée en mars 2015, la Conférence des Parties de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Paris en décembre 2015, ainsi que l'élaboration des nouveaux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies suite aux décisions de Rio + 20.

...dont les débats mobilisent élus, chercheurs, administrations, entrepreneurs, société civile ...

Le séminaire introduit par Laurent Bouvier, Directeur Général adjoint de l'Agence de l'eau RMC et par Jean-Louis Oliver, Secrétaire Général de l'Académie de l'Eau, s'est déroulé dans les locaux de l'Agence de l'eau RMC. Il a réuni plus de soixante chercheurs, économistes, gestionnaires, élus, entrepreneurs, ONG, étudiants. Il a mobilisé des nombreuses personnalités en particulier, Serge Lepeltier, Ancien Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, Président du Comité de Bassin Loire Bretagne, Bernard Chevassus-au-Louis, Inspecteur général de l'Agriculture, membre du CGAAER, Didier Haegel, Président de l'Union nationale des Industries et Entreprises de l'Eau et de l'Environnement, Xavier Leflaive, Administrateur à la Direction de l'Environnement de l'OCDE, François Lacroix, Directeur Général adjoint de l'ONEMA, Philippe Puydarrieux du CGDD, Yann Laurans, chercheur associé de l'Iddri, Sarah Feuillet de l'Agence de l'eau Seine Normandie, Jean-Luc Redaud de l'association 4D, du PFE et de l'Académie de l'Eau. A noter également les contributions de Pierre-Frédéric Tenière-Buchot, Administrateur de l'Académie de l'Eau, Vice-Président de PSEau, de Philippe Guettier, Directeur Général du Partenariat Français de l'Eau (SHF), de Daniel Loudière, Président de la Société Hydrotechnique de France et de Marc-Antoine Martin, Administrateur de l'Académie de l'Eau et du Fonds d'adaptation.

... sur la base de recherches, de réflexions et d'échanges proposés conjointement par l'Académie de l'Eau et l'Agence de l'eau RMC...

Les présentations et débats ont permis de faire le point,

- d'une part, sur les innovations et les filières vertes – innovations portées par les gestionnaires de terrain, Agences de l'eau et ONEMA, sur les filières stratégiques de l'économie verte, en particulier la filière eau, la place et les ambitions des entreprises de l'eau pour une économie verte –,
- d'autre part, sur les écosystèmes et les services rendus dans la décision publique - l'utilisation du calcul économique par les acteurs de la décision et ses perspectives pour la croissance verte, sur l'évaluation française des écosystèmes et des services éco systémiques (projet EFESE), sur l'évaluation des services écologiques dans les systèmes anthropisés et les défis conceptuels et méthodologiques correspondants -,
- et enfin, sur les dynamiques de l'action et de l'inaction dans les stratégies de l'eau en France et dans d'autres pays du monde – sur les effets des agences de l'eau sur le développement durable, les défis de la transitions dans les pays OCDE, les stratégies mondiales de sobriété de l'eau et la préparation du 7^{ème} Forum Mondial de l'Eau - .

...et dont les conclusions soulignent l'ampleur des savoirs et savoir-faire français à mieux valoriser.

Parmi les points forts des débats, à noter le consensus sur l'importance fondamentale de l'eau pour le développement économique et social, aussi stratégique que l'énergie et les hydrocarbures. L'eau est indissociable de l'économie verte, du développement durable et notamment de ses dimensions environnementales et sociales que l'on retrouve dans le concept d'économie circulaire ou plus global, d'économie positive.

Il convient sans doute de mieux faire entendre dans les débats nationaux, européens et internationaux, la dimension cardinale de l'eau.

L'eau est un enjeu de société qui concerne tous les acteurs : élus, chercheurs, administrations, entrepreneurs, syndicats, ONG, étudiants, citoyens, juniors et séniors.

Le séminaire a mis en évidence les tensions et limites entre l'innovation technologique consubstantielle à l'économie verte et le principe de précaution. Pour que les entreprises qui créent de la valeur et des emplois intègrent véritablement les dimensions environnementales et sociales dans leurs stratégies de développement et de rentabilité, il importe que les politiques publiques, à travers le Code des Marchés Publics et les commandes publiques, soient plus lisibles en faveur des aspects environnementaux et sociétaux, donnent le temps de l'appropriation et s'inscrivent dans la continuité tenant compte du temps long des investissements. Par ailleurs, la connaissance dans le domaine de l'eau au sens large, apportée par l'évaluation économique et les approches éco systémiques, comme les processus participatifs d'élaboration qui leurs sont associés, restent des instruments et outils pertinents pour éclairer les décisions politiques.

La France, par son histoire et son expérience, dispose d'atouts considérables, dans le domaine de la construction des concepts modernes, dans celui des technologies, tout comme dans le domaine des dispositifs institutionnels à l'échelle des territoires.

Introduction du séminaire

Accueil et présentation de la journée, par Laurent Bouvier, Directeur Général Adjoint de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

M le Ministre, M le Secrétaire Général de l'Académie de l'Eau, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

En février 2012, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (RMC) et l'Académie de l'Eau ont co-organisé, dans le cadre de la préparation au Forum Mondial de l'Eau (FME) de Marseille, un séminaire sur le thème « Les politiques économiques de l'eau en Europe : Comparaisons et enseignements ».

Suite au succès de ce séminaire et conformément au vœu exprimé à cette occasion, l'Académie de l'Eau et l'Agence ont souhaité renouveler l'expérience à travers le thème de l' « économie verte ».

Il faut donc remercier l'Académie de l'Eau d'avoir préparé ce séminaire intitulé « Quels outils pour une économie verte ? ». Nous allons tenter d'apporter des réponses à cette nouvelle thématique, par des approches pluridisciplinaires et prospectives qui sont en interconnexion.

Nous nous réjouissons de cette excellente collaboration avec l'Académie de l'Eau qui s'inscrit de manière tout à fait dynamique et avec une particulière acuité, dans la perspective du prochain FME de Daegu (Corée) au printemps 2015, et de la Conférence des Nations unies sur le changement climatique fin 2015 à Paris.

Ces deux évènements majeurs seront l'occasion de présenter une nouvelle approche à la gestion de l'eau dans le cadre d'une économie verte, et de montrer les savoir et les savoir-faire de la France en la matière.

L'économie verte n'est pas une économie sans croissance, mais c'est une économie qui adopte selon la définition de l'OCDE, des modes de consommation et de production plus respectueux de l'environnement tout en réduisant la pauvreté.

- **L'approche de l'économie verte suppose de connaître tout d'abord les coûts et d'avoir des outils économique pour l'atteinte du bon état écologique des eaux**

La Directive européenne sur l'eau (DCE) a façonné le monde de l'"économie de l'eau" depuis 2001 en Europe et a véritablement permis à cette discipline de prendre sa place dans la gestion de l'eau.

On peut rappeler en termes de connaissance des coûts :

- les analyses de tarification et de récupération des coûts qui ont permis de soulever ou de conforter des problèmes économiques prégnants (renouvellement du patrimoine ou recouvrement des coûts des pollutions agricoles),
- les analyses du poids économique de tous les usages liés à l'eau qui ont permis d'élargir la discipline au "grand cycle de l'eau" (activités de loisirs, navigation, etc.),

Ce séminaire s'inscrit donc dans le processus de remise à jour de l'état des lieux du plan de gestion qui sera adopté à la fin de l'année. Il sera le premier à avoir un regard évolutif en comparaison des analyses menées en 2003-2004 au tout début de l'état des lieux du premier plan de gestion.

Les recommandations de cette journée seront donc particulièrement intéressantes pour initier l'analyse économique du prochain plan de gestion.

Les analyses économiques sont également au service de l'atteinte des objectifs de la DCE. Elles doivent servir d'outils d'aide à la décision, pour convaincre les acteurs de faire. On peut citer par exemple :

- la connaissance des coûts des travaux nécessaires à l'atteinte du bon état,
- l'évaluation économique des services rendus par les écosystèmes aquatiques et leur comparaison avec les coûts des travaux de restauration (analyses coûts – bénéfiques).

Il est donc indispensable de mobiliser les instruments économiques pour l'atteinte du bon état écologiques des eaux, objectif central du SDAGE et du programme d'intervention des Agences.

- **La stratégie de l'économie verte est d'évaluer les emplois existants et le potentiel d'emplois à créer dans de nouveaux secteurs d'activité**

En France, la gestion de l'eau représente 174 000 emplois directs, dont plus de 3000 chercheurs publics et privés, et 133 000 emplois privés parmi lesquels 51 000 dans le BTP et 46 000 chez les opérateurs des services d'eau potable et d'assainissement.

Les programmes d'intervention des Agences de l'eau sont des moteurs d'investissement et de croissance pour ces secteurs d'activité. Ainsi, on estime que les 3,65Mds € du programme d'action 2013-2018 « Sauvons l'eau » de l'Agence de l'eau RMC déclencheront, par effet de levier, 10 Mds€ de travaux sur le territoire et généreront environ 14 000 emplois par an pour sa mise en œuvre, dont 10 000 dans le secteur du BTP.

Le rapport du Centre d'analyse stratégique met en avant à plusieurs reprises le rôle central des agences de l'eau dans le financement des investissements nécessaires à la politique de l'eau.

L'importance des aides des Agence de l'eau dans l'émergence des projets est amenée à croître encore dans les années à venir, car le contexte actuel est celui d'un retrait progressif des autres financeurs publics du secteur de l'eau, en particulier des conseils généraux.

Nous assistons à une diminution conséquente, mais inégale d'un département à l'autre, des subventions « eau et assainissement » des conseils généraux depuis 2010 (-15% entre 2009 et 2011), tendance qui serait toujours en cours actuellement et amenée à se poursuivre.

L'Agence de l'eau RMC soutient également l'innovation dans les filières vertes qui peuvent être aussi créatrices d'emplois.

Son soutien s'exerce au travers notamment d'appels à projets sur des thématiques de SDAGE qui montent en puissance (technologies de gestion du pluvial lancé début 2013, réduction des émissions de substances dangereuses); sur des thématiques nouvelles autour du changement climatique (économies d'eau, valorisation énergétique des effluents,...) ou de la gestion du patrimoine hydraulique ; sur des opérations autour des milieux naturels et de leur valorisation auprès du public en accompagnement de l'élaboration des nouveaux SDAGE ou de la Directive cadre Stratégie pour le milieu marin (DCSMM) ...

- **La stratégie de l'économie verte oblige à réfléchir au coût de l'inaction**

Les coûts de l'inaction peuvent être très importants et représenter un grave préjudice pour l'économie du bassin. L'identification de ces coûts est donc primordiale pour déterminer les domaines dans lesquels des interventions sont nécessaires et pour établir les priorités des Agences de l'eau.

Cette identification permettra aussi, lors de l'élaboration des prochains SDAGE et programme de mesure de la DCE (PDM), de montrer aux acteurs du bassin que l'intérêt à agir n'est pas seulement environnemental mais aussi économique.

Le surcoût des pollutions agricoles pour les services d'eau potable est un exemple parlant.

La présence de nitrates et de pesticides dans les eaux brutes, due principalement aux activités agricoles, impose aux collectivités des traitements complémentaires pour distribuer une eau potable.

Ces traitements complémentaires engendrent des surcoûts importants pour les services d'eau potable. Le CGDD¹ estime qu'ils se situent entre 0,47€ et 0,73€ / m³. A l'échelle de la France, cela représente entre 380 et 720 millions d'euros par an répercutés sur la facture d'eau des ménages français.

Sur le bassin Rhône-Méditerranée, le coût supplémentaire curatif des pollutions aux nitrates et pesticides représente presque 60 M€² par an.

La non-atteinte du bon état en 2027, au-delà des préjudices économiques, pourrait également coûter cher en contentieux. Aucune évaluation économique de ce coût n'a encore été réalisée sur le bassin RMC, compte tenu des difficultés techniques à réaliser certaines estimations ; mais quelques exemples existent.

Le récent séminaire sur les contentieux a montré que ceux-ci peuvent coûter fort cher, même sur des sujets qui peuvent sembler mineurs. On compte en dizaines de millions d'euros.

Exemple : l'arrêt poissons sous taille en 2006 (France) : amende 20 M€ et astreinte 57 M€ (par semestre – on en a payé 1 semestre).

- **L'économie verte oblige à réfléchir aux services rendus par les écosystèmes**

A travers de nombreux exemples, il apparaît que l'intérêt de l'atteinte du bon état n'est pas seulement environnemental, il est aussi économique. Les exemples de coûts liés au mauvais état ou de bénéfices liés au bon état peuvent être rapprochés des grandeurs économiques régulièrement mises en avant pour caractériser le poids économique des usages de l'eau.

Ce rapprochement permet alors de relativiser le coût des mesures à mettre en œuvre par rapport à l'intérêt collectif à atteindre le bon état.

Nous avons besoin ici d'un cadre conceptuel et d'une méthode d'évaluation économique des services écosystémiques.

Nous savons qu'une pollution peut être très dommageable économiquement. Ainsi, sur la côte méditerranéenne, l'activité économique sensible à une pollution accidentelle issue d'un navire, est évaluée à plus de 10 milliards d'euros

Comparé au PIB des communes littorales (toutes activités économiques) estimé à environ 70 milliards d'euros pour la même année (CGDD, 2010), ce chiffre représente près de 15 % de la valeur économique de l'ensemble des activités sur ce territoire qui comprend des zones urbaines et industrielles importantes, à l'activité diversifiée, comme Fos, Marseille, Toulon, Cannes, Nice.

Si la notion de préjudice écologique n'est encore pas totalement inscrite dans le droit français, un certain nombre d'affaires judiciaires ont abordé ce concept et ont abouti à des décisions chiffrant ce préjudice écologique et l'estimation de la valeur économique des écosystèmes.

Dans le domaine de l'eau, on peut citer encore l'exemple emblématique du procès du naufrage de l'Erika en 1999 et de la marée noire consécutive, qui s'est soldé par l'obtention par les parties civiles (Etat,

¹ Coûts des principales pollutions agricoles de l'eau, CGDD, septembre 2011

² Récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, Ernst & Young, Agence de l'eau RMC, 2013

collectivités locales, associations de protection de l'environnement) de 200,6 millions d'euros de dommages et intérêts, dont environ 13 millions au titre de leur préjudice écologique.

Pour conclure, l'économie verte et la croissance verte, c'est aussi réduire la pauvreté et les inégalités. Lors du FME de l'eau de Marseille, les Agences de l'eau ont pris l'engagement de porter leur aide au titre de la coopération décentralisée à 1% de leurs recettes d'ici 2015.

Nous avons repris cet objectif dans notre Xe programme « Sauvons l'eau » Nous atteindrons notre objectif en 2016 en portant à 5M€ notre aide au titre de la coopération décentralisée.

Eau et économie verte

Jean-Louis Oliver, Secrétaire Général de l'Académie de l'Eau.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Directeur, Chers Collègues et amis,

Je tiens d'abord à remercier chaleureusement l'Agence de l'eau Rhône, Méditerranée, Corse pour son accueil et son soutien que nous apprécions beaucoup. Grand merci également aux personnalités qui ont bien voulu préparer et présenter une intervention aujourd'hui. Merci enfin à vous tous qui avez choisi de venir et je l'espère, participer activement à cette journée.

Le thème de l'économie verte est effectivement d'actualité, y compris dans le monde de l'eau. Par l'évolution permanente de vocabulaire, on est passé du « développement durable » à l'« économie verte », et plus récemment à l'« économie circulaire ». Ce sont là trois concepts très médiatiques, mais assez mal définis, encore moins bien compris et fort peu mis en pratique, en France comme à l'étranger !

Mais quel que soit le vocabulaire employé, il s'agit toujours de faire face aux défis, multiples et interdépendants, auxquels nous sommes confrontés, en Europe et ailleurs : crises économique et financière, tensions sociales et territoriales, crise environnementale et climatique, comme vient de le confirmer le récent rapport du GIEC. La question vitale de l'eau n'y échappe pas, avec l'impérieuse nécessité d'économiser et de recycler les ressources naturelles et les matières premières, de réaliser une véritable mutation énergétique et de réussir la transition écologique, grâce à une gestion intégrée, équilibrée et durable, quantitative et qualitative, des ressources en eau superficielle ou souterraine. Pour ce faire, il faut mobiliser le potentiel et les compétences des différentes catégories d'acteurs : institutions publics, entreprises de toutes tailles, universitaires et chercheurs, publics ou privés, société civile,...

Compte tenu de la mondialisation et de l'irruption des nouvelles technologies de l'information et de la communication, des modèles socio-économiques inédits commencent à se dessiner : ils reposent principalement sur la créativité et sur l'innovation, permettant un renforcement de la compétitivité de nos outils, avec de nouvelles offres originales de produits et de services, une amélioration du marché de l'emploi et du climat social, un rééquilibrage des finances publiques, pour un développement économique, social et environnemental, somme toute harmonieux.

Conformément à sa mission de réflexion et de proposition, pluridisciplinaire, intersectorielle et prospective, l'Académie de l'Eau s'est intéressée à cette problématique depuis le Forum Mondial de l'Eau de Marseille en mars 2012. Dans la recherche d'exemples concrets lancée par la Corée et le Conseil Mondial de l'Eau, elle y a présenté avec succès le cas du réaménagement des berges de Seine au cœur de Paris, qui relance le transport fluvial par containers, grâce à un réseau d'hôtels logistiques, tout en développant leur vocation piétonnière et ludique.

Cette année, elle a engagé, en partenariat avec Sciences Po Paris et L'Idri - dont la Présidente Laurence TUBIANA préside également l'Agence Française du Développement - un "projet collectif" sur l'économie verte et la gestion de l'eau, qui débouchera sur un séminaire à Paris, en avril 2014. Cette démarche a été entreprise en étroite collaboration avec le Partenariat Français pour l'Eau, car elle s'inscrit dans la double perspective du prochain Forum Mondial de l'eau de Corée en mai 2015 et la Conférence des Parties de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21), prévue à Paris en décembre 2015 et qui s'annonce fort délicate. Il s'agit là évidemment d'un projet très ambitieux qui implique imagination, réalisme, perspective et nécessite une large collaboration avec le monde des universitaires, des chercheurs, des professionnels de l'eau du secteur public ou privé, y compris les institutions de bassin et agence de l'eau.

Le séminaire d'aujourd'hui constitue une étape importante, un véritable tremplin, dans notre agenda : son programme reflète les premières pistes vers lesquelles nous nous sommes d'ores et déjà tournés ; et nous comptons beaucoup sur votre précieux concours pour approfondir et enrichir ensemble nos travaux.

Je vous remercie pour votre attention, et je souhaite plein succès à cette journée !

Sujet 1 : Innovation, filières vertes

Susciter une innovation portée par les gestionnaires de terrain, l'exemple de la démarche conjointe des agences de l'eau et de l'ONEMA

François Lacroix, Directeur général adjoint de l'ONEMA, Il a été très impliqué dans le 6ème Forum Mondial de l'Eau de Marseille en mars 2012, dont il était Directeur des programmes.

Les ambitions de la Directive Cadre sur l'Eau impliquent une très forte exigence de résultats de la part des gestionnaires de l'eau, des maîtres d'ouvrage, des bureaux d'études et des entreprises en charge de contribuer à la reconquête du bon état des eaux.

A l'évidence, certains des défis à relever sont nouveaux, car en lien avec des problématiques récentes ou une nouvelle perception de la gestion de l'eau. Ils nécessitent qu'une dynamique d'innovation soit impulsée, autant sur un plan technologique que sur un plan socio-économique ou organisationnel et institutionnel. Les collectivités sont largement concernées par ce besoin d'innovation, car ce sont elles qui, en large partie, doivent porter les programmes de mesures de la DCE. Elles doivent de ce point de vue faire alliance avec des équipes de recherche et des entreprises innovantes.

C'est dans cet état d'esprit, à savoir "promouvoir l'innovation au sein des territoires" que les Agences de l'eau et l'ONEMA ont décidé de promouvoir une dynamique d'appels à projets. Le premier de ces appels à projets RDI (Recherche, Développement, Innovation) porte sur la question des micropolluants en milieu urbain. Il cherche à promouvoir des projets, à l'échelle de territoires cohérents, pour mieux appréhender les diagnostics (apports en contaminants de toute nature et état des milieux), tester des mesures préventives de réduction à la source et de traitement innovants, tester de nouveaux modes d'organisation des acteurs et des institutions pour gérer l'ensemble de ces sujets. L'objectif de cet appel à projets est de trouver des solutions pour changer les pratiques des acteurs, et de promouvoir les innovations dans la lutte contre les micropolluants des eaux urbaines. Plus précisément, cette démarche recherche des solutions pour d'une part, identifier et prioriser les micropolluants à enjeux, et d'autre part, éviter ou réduire leurs déversements dans les réseaux collectifs et leurs effets sur les ressources aquatiques.

Dans la continuité de ce projet, une liste de vigilance concernant des substances émergentes a été créée ; il est envisageable, que dans quelques années, la surveillance et le contrôle des rejets pour ces substances deviennent obligatoires. De même, la récente conférence environnementale est revenue sur les substances émergentes lors de la table ronde sur les eaux douces et les eaux marines.

Il est important de préciser que le terme « innovation » doit être compris dans le sens de de l'évolution des métiers techniques et de l'évolution pratique de la gestion des usages au sens large. L'innovation doit être évaluée à l'aide d'une étude coût / efficacité, puis confronter l'innovation au processus de production et à la réalité du terrain pour faire ses preuves à l'usage. Cependant, une innovation efficace ne suffit pas ; il faut également pouvoir faire évoluer dans certains cas les pratiques et les mentalités des acteurs de terrain afin qu'ils appréhendent convenablement les nouveaux outils à leur disposition.

Les filières stratégiques de l'économie verte : croissance verte et dimension industrielle

Stéphane Coquelin, Chef de bureau des secteurs professionnels au CGDD, qui a notamment participé à la préparation de la table ronde n°1 sur l'économie circulaire de la conférence environnementale.

Présentation de trois outils au service d'une économie verte dans le monde de l'eau :

- L'actualisation du rapport du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) sur les filières industrielles stratégiques de l'économie verte : enjeux et perspectives,
- Le contrat de la filière « eau » du comité stratégique de filières éco-industries (COSEI),
- La feuille de route de la table 3 « politique de l'eau » de la conférence environnementale des 19 et 20 septembre 2013.

L'éco-industrie est le pilier de l'industrie en une transition vers une économie verte créatrice d'emplois. Cela augmenterait les risques environnementaux et le bien être humain.

• **Actualisation du rapport sur les filières vertes produit par le CGDD (2012)**

L'objectif de ce rapport est d'identifier les verrous empêchant le développement de l'éco-conception dans ces filières et de déterminer leurs atouts. Cette finalité devrait apporter une aide certaine aux politiques publiques pour promouvoir et développer l'économie verte.

Ce rapport propose trois grands objectifs environnementaux : réduction des GES, réduction des besoins en énergie, et réduction des consommations de ressources naturelles et de matières premières.

- Focus sur la filière eau : La filière « eau » est une filière mature, bien positionnée dans la compétition mondiale, mais elle doit faire face à une concurrence de plus en plus forte des pays émergents.

Le deuxième rapport du CGDD en 2013 réactualise et complète l'étude de 2010. Son objectif est de prendre en compte les évolutions structurelles et conjoncturelles intervenues depuis 2009, axer la réflexion sur robustesse et vulnérabilité, dans une perspective de compétition internationale

Il existe plusieurs enjeux à prendre en compte afin de promouvoir et développer la filière verte :

- inscrire les politiques publiques dans la durée (stabilité du cadre réglementaire),
- orienter des financements vers la transition écologique,
- accompagner la professionnalisation des secteurs et des filières,
- renforcer le soutien à l'export (Assurance-crédit,...),
- mobiliser les achats publics pour le développement du marché de certaines filières.

Trois grandes catégories de filières ont des enjeux spécifiques :

- Les filières éco-industrielles matures dont l'eau et l'assainissement, et le recyclage des déchets notamment,
- Les filières industrielles en transition vers l'économie verte (chimie, bâtiment,..),
- Les filières transverses accompagnant la transition vers une économie verte, dont la métrologie et le génie écologique (préservation et restauration de la biodiversité).

La filière « eau » dispose d'atouts majeurs pour saisir les opportunités de croissance. Cependant, son potentiel de développement est modéré, limité par la concurrence des pays asiatiques. Quant à la filière du génie écologique, elle a un potentiel de croissance important.

- **Le contrat de la filière « eau » du COSEI**

Le COSEI, outil de concertation et de mobilisation des acteurs pour le développement des filières, est organisé en quatre groupes de filières : Eau, Énergies renouvelables, Déchets, Efficacité énergétique.

La filière « eau » affirme une vision stratégique élargie au « grand cycle » de l'eau : contribution au bon état des eaux et de la santé des écosystèmes aquatiques, des bassins versants et des eaux littorales, avec deux priorités : développer l'emploi et le savoir-faire, en France et à l'international.

La finalité de cet outil est de construire la France de la gestion intelligente de l'eau afin de conforter et renforcer le leadership de la filière sur le marché de l'environnement, notamment dans les pays émergents en forte croissance (Chine, Inde, Brésil,...).

La place et les ambitions des entreprises de l'eau pour une économie plus verte

Didier Haegel, Président de l'Union nationale des industries et entreprises de l'eau et de l'environnement (UIE).

Environnement se révèle être à la fois une contrainte et une opportunité ; il est l'occasion pour une multitude d'acteurs (entreprises...) de contribuer à un développement harmonieux. L'économie verte peut être perçue comme l'intégration des industries dans les sociétés de demain, en ne produisant quasiment pas de gaz à effet de serre.

L'UIE est un regroupement de 300 entreprises (300 mille emplois), majoritairement du petit cycle de l'eau à vocation internationale afin d'exporter leur savoir-faire et leur technologie. Dans l'ensemble les entreprises font de la conception, des méthodes et des outils de traitement de l'eau, mais ce ne sont pas des gestionnaires de réseaux. Dès 2004, la démarche Aquaplus a été créée et aujourd'hui récompense selon les cas, des entreprises engagées dans le management et leurs actions pour le développement durable (Label entreprise), des collectivités pour des réalisations exemplaires ayant associé les compétences des divers entreprises intervenantes (Trophée Aquaplus), et plus récemment des collectivités pour la performance de leur service d'eau potable ou d'assainissement (Label service).

Dans cette recherche de solutions durables, les entreprises et industries de l'eau ont toujours innové et continuent dans cette démarche (biofiltres, valorisation énergétique des boues issues du traitement des eaux usées,...).

Cependant, ce potentiel technologique est confronté à la difficulté de valoriser une innovation dans le cadre très contraignant des procédures du Code des Marchés Publics qui représente la grande majorité des situations pour les entreprises de l'UIE. Le centre de cette problématique réside dans l'acceptation du risque. La difficulté est d'évaluer et de mettre en place un dispositif de gestion du risque technologique et économique adapté à un marché public. Une approche bénéfice-risk, mise en place depuis longtemps dans le domaine de l'évaluation scientifique sanitaire ou environnementale, reste à construire dans le cadre des marchés publics, en incluant les contraintes juridiques et économiques.

Mettre en place en France les conditions permettant le développement et la mise en service de solutions pour répondre à une économie de plus en plus verte, constitue un enjeu collectif essentiel si l'on souhaite que le savoir-faire français garde sa place au niveau international. Les entreprises de l'UIE ont l'ambition et la volonté d'être force de proposition, et de participer activement aux évolutions annoncées en ce sens à la suite de la Conférence environnementale et du Plan industriel de l'eau.

Sujet 2 : Les écosystèmes et les services rendus dans la décision publique

L'utilisation du calcul économique par les acteurs de la décision, quelles perspectives pour la croissance verte ?

Yann Laurans, Chercheur associé de l'Iddri sur les relations économie et biodiversité.

De nombreuses études cherchent à estimer la valeur économique des services écologiques. Il semblerait pertinent d'intégrer cette valeur aux processus par lesquels le « décideur » rend des arbitrages afin de prendre des décisions plus « rationnelles » (transparentes, équitables et logiques).

Il existe trois utilisations de l'évaluation économique des services écologiques :

- L'arbitrage (l'évaluation permet de peser le pour et le contre),
- Les instruments techniques (taxes,...),
- L'information.

Afin d'améliorer l'utilisation de cet outil, il est possible d'agir sur trois paramètres :

- Avoir une évaluation plus scientifique,
- Former les décideurs,
- Adapter les discours économiques aux modalités des discours politiques.

Comment adapter l'analyse économique à la décision ? Il existe trois modèles complémentaires qui caractérisent les conditions influençant la prise de décision :

- L'acteur rationnel : la décision est prise par un acteur unique qui pèse le pour et le contre des alternatives. Seule cette approche permet d'utiliser une analyse économique. Les deux approches suivantes sont influencées par des systèmes de valeurs.
- L'organisation : la décision est prise en fonction de ce que la société considère comme approprié. Cela traduit une certaine routine, un modèle comportemental.
- Le politique : il y a affrontement de valeurs entre différents groupes.

Quelques pistes peuvent promouvoir l'économie verte :

- Apporter des arguments chiffrés solides et simples,
- Utiliser des techniques éprouvées,
- Apporter la contradiction.

L'évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques, Projet « EFESE »

Philippe Puydarrieux, Adjoint au chef de bureau des biens publics globaux au Ministère de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie CGDD - SEEIDD - ERNRI

L'Évaluation Française des Écosystèmes et des Services Écosystémiques (EFESE) est un projet engagé en janvier 2012 qui sert une pluralité d'objectifs : il doit constituer un outil au service de l'amélioration et du pilotage des politiques de biodiversité. Son volet économique constituera également le prolongement attendu des réflexions sur la prise en compte de la biodiversité et des services écosystémiques dans le calcul socio-économique. La production de valeur pour les services rendus par les écosystèmes doit contribuer à améliorer la sensibilisation en faveur de leur maintien et éclairer les décideurs, publics et privés, pour mieux justifier des arbitrages en faveur de la biodiversité. Une part importante des services rendus par les écosystèmes concerne le monde de l'eau, notamment la production d'eau potable et d'eau brute pour l'industrie et l'agriculture, les services de traitement des eaux, de régulation des crues, et les services récréatifs associés aux milieux aquatiques.

Ce travail est conduit en lien avec le projet MAES (Mapping and assessment of ecosystems and their services) visant l'évaluation des écosystèmes et des services écosystémiques des États membres de l'Union européenne ; il doit constituer une contribution à la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

Ce projet se structure autour de quatre axes et de quatre temps : 1/ définition du cadre conceptuel et de la méthodologie retenus pour l'évaluation, 2/ réalisation d'une évaluation biophysique des écosystèmes, 3/ conduite d'une évaluation économique des services écosystémiques et enfin 4/ une contribution à la production de valeurs destinées à être intégrées dans les systèmes de comptabilité environnementale.

Les premiers résultats sont attendus pour le premier semestre 2014.

L'évaluation des services écologiques dans les systèmes anthropisés : quelques défis conceptuels et méthodologiques

Bernard Chevassus-au-Louis, docteur ès sciences, est Inspecteur général de l'agriculture. Ses travaux de recherche portent sur les populations naturelles ou domestiques de poissons. Il a été Directeur Général de l'INRA et président du Muséum national d'Histoire Naturelle.

De nombreux travaux ont été consacrés à l'évaluation des services écologiques des milieux aquatiques. Ils fournissent des estimations très variées, allant de quelques dizaines à plusieurs milliers d'euros par hectare et par an. Cette variabilité traduit en partie la diversité écologique et géographique des milieux étudiés, mais elle est également liée aux méthodes d'évaluation, en particulier dans les milieux modifiés par les activités humaines.

Premièrement, il existe une confusion entre services écologiques (ex : le rayonnement solaire) et services environnementaux (ex : la production primaire). Un service écologique suppose d'impliquer le fonctionnement effectif d'écosystèmes actuels alors que les services environnementaux sont des services abiotiques.

Dans un écosystème (ou complexe socioécologique), il existe trois types d'investisseurs ; le capital physique, le capital biologique et le capital humain. Il est nécessaire de séparer les investissements humains de ceux qui sont biologiques. Se pose alors la question de savoir comment il est possible de mesurer la contribution du capital écologique. Dans le cas où l'on prend en compte la rente (l'écart entre les investissements entre les gains), on ne mesure pas cette contribution. L'approche ne peut s'appliquer

qu'aux biens marchands, car elle ne distingue pas la contribution des aspects abiotiques (climat, sols, exposition) et la dimension biotique : c'est plutôt une « rente environnementale ».

Lorsque les services rendus par la biodiversité sont évalués avec la méthode du « consentement à payer », les résultats montrent que plus les personnes interrogées résident loin du lieu à forte biodiversité, plus ils donnent un prix élevés cet endroit. Ce résultat est lié au « déficit de nature » dans lequel se trouvent ces personnes. Ce modèle a ses limites ; tout d'abord la définition de la population « concernée » a une dimension politique : qui « a le droit » de se prononcer ? De plus, il y a un effet modéré de la taille de l'écosystème ; les valeurs par hectare diminuent avec la taille du site.

Il n'existe pas d'écosystèmes homogènes sur une grande surface, mais une mosaïque d'écosystèmes (ou paysage). Les services sont par conséquent liés à plusieurs de ces écosystèmes. Il semblerait plus pertinent de parler de services écologiques plutôt que de services écosystémiques. L'évaluation d'un service écologique s'inscrit dans un processus social qui va intégrer cette évaluation dans une décision, une négociation, un acte de gestion. Il importe donc de considérer également les limites du « système social » concerné par le service et sa capacité à maîtriser la production de ce service. Il faut donc « construire » l'entité spatiale productrice des services en combinant les considérations écologiques et socio-économiques.

Sujet 3 : Dynamiques de l'action et de l'inaction -- Le coût de l'inaction

Quels effets ont les agences de l'eau sur le développement durable ?

Sarah Feuillette, Responsable du service Prévision Évaluation et Prospective à l'Agence de l'eau Seine-Normandie, à ce titre réalise et pilote des études économiques et d'évaluation qui touchent notamment à l'économie verte.

Les Agences de l'eau subventionnent des actions dans le but d'améliorer la qualité de l'eau. Il existe une multiplicité d'aides qui interagissent avec une multiplicité de composantes « développement durable » (DD) les emplois, la santé, la biodiversité, l'énergie.... Une réflexion sur l'évaluation « développement durable » de ces actions a été menée dans le bassin Seine-Normandie sur deux thèmes majeurs en matière de lutte contre les pollutions : les stations d'épuration (STEP) et les Mesures Agro-Environnementales (MAE). Cette démarche pourrait permettre de cibler certaines aides, afin d'améliorer l'intégration des enjeux développement durable dans la politique des Agences de l'eau. En parallèle, une réflexion a été amorcée sur les pertes économiques qui pourraient être liées à la non atteinte du bon état des eaux.

• **Evaluation DD Stations d'épuration : le parc du bassin**

Le parc actuel est dominé par les boues activés / biofiltres et bioréacteurs à membranes. Il y a un fort développement des filtres plantés de roseaux depuis ces dernières années, mais les différents traitements ne sont pas en concurrence les uns avec les autres. Du fait de la forte inertie du parc, il n'y a pas d'évolution drastique attendue dans les années à venir. Une STEP autonome en énergie est technologiquement possible (valorisation des boues et isolation bâtiment), les syndicats interdépartementaux pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) devraient s'impliquer dans ce sens. L'énergie ne semble pas être un enjeu majeur du point de vue conso énergétique, mais éventuellement un enjeu financier pour les collectivités.

• **Des propositions concrètes pour l'Agence pour la mise en œuvre des MAE les « + DD »**

Les MAE « changement de système » seraient les plus positives en termes de DD, mais elles sont les plus difficiles en termes de contractualisation.

S'intéresser à la démarche « Co-click-eau » : modèle de terrain sur les impacts socio-économiques des MAE ; réfléchir à la place des MAE dans le 10^{ème} programme de l'Agence.

• **Le « coût de l'inaction » ?**

Il est possible de considérer plusieurs motifs potentiels de condamnation de la France au titre de l'estuaire de la Seine, ou des milieux dépendants ou associés :

- lutte insuffisante contre la pollution de l'eau par les nitrates,
- perte ou non restauration d'habitats,
- flux d'azote en mer et pollutions par les pesticides,
- pollutions toxiques hors pesticides, résultant de phénomènes diffus, historiques ou actuels, non spécifiques de l'estuaire de la Seine.

- **Estimations des sanctions financières possibles**

Il est difficile d'anticiper sur la stratégie que pourrait adopter la Commission européenne : Va-t-elle engager une procédure sur tous les manquements constatés ? Considèrera-t-elle que certains dépassements sont liés ?

Gérer l'eau pour une croissance verte. Les défis de la transition

Xavier Leflaive, Administrateur principal à la Direction de l'environnement de l'OCDE, participe au programme de travail de l'OCDE sur l'eau, où il a coordonné plusieurs publications, dont le rapport de synthèse : De l'eau pour tous.

Cette stratégie de développement qui réconcilie croissance et performance environnementale, prend en compte la biodiversité, l'énergie et l'agriculture, la dimension sociale et les risques liés à l'eau.

- Allouer l'eau là où elle crée le plus de valeur, l'objectif étant d'égaliser les utilités marginales. Il existe différentes options ; le marché (effets distributifs, prise en compte de l'environnement), les prix de l'eau (ils supposent une évaluation des différents usages, y compris une évaluation des services écosystémiques) et les permis (ils doivent refléter la rareté de la ressource et les valeurs accordées aux différents usages).

- Favoriser l'adaptation des infrastructures. Il est possible d'agir sur plusieurs aspects ; assurer un certain niveau de sécurité (restreindre les déficits en eau..), s'adapter aux conditions (évolutions des priorités politiques..) et prendre en compte les avantages potentiels des infrastructures vertes.

- Diffuser les pratiques innovantes. Lorsque les services d'eau et d'assainissement sont bien gérés, ils ont des effets bénéfiques pour la croissance verte (santé, environnement...); ce qui attire les investissements privés. Il existe, malgré tout, des freins à l'innovation qu'il faudrait supprimer (business models et réglementation inadaptés...).

- Générer des données robustes sur l'hydrologie et les effets redistributifs. L'eau étant un mauvais instrument pour une politique sociale, mieux vaut compenser les problèmes de coût excessif ou sur la compétitivité par des mesures ciblées. Cela suppose une analyse économique et sociale fine.

Les stratégies mondiales de sobriété de l'eau ; la préparation du 7ème Forum mondial de l'eau (Daëgu, 2015)

Jean-Luc Redaud, Administrateur de l'Académie de l'Eau et Délégué général de l'association 4D.

Cette intervention reprend des réflexions menées dans le cadre des travaux préparatoires et des conclusions de RIO+20, en particulier au sein du collectif RIO+20 animé par l'association 4D, collectif qui regroupait les représentants des syndicats et principales ONGs présents à ce Sommet. Vous pourrez trouver sur le site de 4D - www.association4d.org - un ensemble d'études plus complètes menées à l'occasion de ce Sommet ainsi que quelques articles de synthèse sur ce thème de l'économie verte.

" L'économie verte" peut être vue comme un de ces multiples avatars internationaux qui vise soit au mieux à enrichir ou relooker des pratiques déjà bien connues, comme celles tournant autour du développement durable, soit au pire comme une manipulation de l'oxymore cachant nos difficultés à faire face aux nouveaux enjeux du 21ème siècle.

Au-delà de ce constat, il est intéressant de comparer les diverses approches en terme de modèle de développement que peut recouvrir ce concept et les valeurs associées au plan économique, social et environnemental. Certains estiment ainsi que l'économie verte est d'abord une chance pour le développement économique via de nouvelles technologies plus respectueuses de l'environnement ; là ou d'autres estiment que ce sont nos modèles de croissance qu'il faut d'abord réinterroger. Entre ces deux points de vue qu'on peut chacun présenter positivement ou négativement, il existe une multiplicité de modèles de " transition écologique, environnementale et équitable" imaginables selon les contraintes et les approches privilégiées par nos sociétés.

Cette démarche peut et devrait s'enrichir des perspectives ouvertes par les acteurs du développement sur l'économie verte (syndicats, ONGs,...), notamment à l'occasion des débats de Rio+20 en 2012. Ils se sont donnés comme objectif majeur de créer un espace de débats, d'éviter le consensus autour du plus petit dénominateur commun pour au contraire argumenter et renforcer une production propositionnelle et innovante en vue des Etats, de l'Union Européenne, des organisations internationales et de la société civile internationale. Cependant certains syndicats et certaines ONGs ont clairement exprimé leur méfiance vis-à-vis de la notion d'économie verte ; l'économie verte est-elle un nouveau facteur de croissance ou un refondement d'une économie écologique et sociale ?

A l'heure de l'anthropocène, il semblerait pertinent de créer de nouvelles synergies entre les différentes dimensions du développement durable (croissance, progrès, environnement et démocratie...). Dans la continuité de cette démarche, il faut faire face à la nécessité de replacer le dossier de l'eau au centre des futurs débats internationaux sur l'économie verte, comparativement à la question de l'énergie qui fait l'objet de nombreux groupes de travail et d'échanges.

Discussion générale sur l'ensemble des thèmes

Animateurs : Pierre Tenière-Buchot, Académie de l'Eau et Thierry Rieu, AgroParisTech Montpellier

(Thierry Rieu) : Il est nécessaire de convaincre les acteurs de monde de l'eau de la nécessité d'une transition vers l'économie verte, de changer les mentalités. Cela implique une évolution des métiers (technique, innovation,...), et donc une évolution des formations.

Un colloque sera d'ailleurs organisé le 12 décembre 2013 à Montpellier sur la gouvernance de l'eau.

(Philippe Guettier) : Il est nécessaire d'établir un état des lieux du savoir français. Il serait également intéressant de refaire l'échange qui a eu lieu aujourd'hui à l'international dans l'optique de préparer le 7^{ème} Forum Mondial de l'Eau et la COP 21. Actuellement, la question de l'eau n'est pas la préoccupation majeure des agendas internationaux ; elle n'est pas inscrite, par exemple, dans l'agenda post 2015 des Nation Unies.

La Corée a une vision « business » de l'économie verte, comme le montre la plate-forme qui a été créée afin de proposer des solutions. Ils ont une démarche très opérationnelle, et on peut se demander s'ils n'oublient pas de prendre en compte certains aspects (politique,...).

(Hervé Levite), Question : Peut-on observer des pertes irréversibles d'écosystèmes (zones humides...) ? Est-ce qu'il s'agit d'un argument qui est utilisé par les économistes, en particulier en termes de coûts pour les humains ? Est-ce qu'il y aura un saut économique spectaculaire dans quelques années dû à l'utilisation des nouvelles technologies (énergie solaire,...) ?

(Yann Laurens) Réponse : La question d'irréversibilité sous-tend le concept de génération future du DD. Il existe des calculs théoriques pour prendre en compte cette question (pour les gazes à effet de serre par exemple).

Il existe des freins aux sauts technologiques comme le principe de précaution. Il n'est pas possible par exemple en France de réutiliser les eaux usées, alors que c'est techniquement faisable.

(Bernard Chevassus au Louis) Question : Qu'est-ce que sous-entend le terme d'économie verte ? Faut-il remettre en avant l'environnement ? L'environnement est-il plus important que le pilier social ? Faut-il garder qu'un pilier et enlever les deux autres ?

(Xavier Leflaive) : L'économie verte est différente de la croissance verte. L'environnement est un nouveau relais pour faire de la croissance. Il peut être perçu comme étant la perception que les gens avaient de l'éthique il y a 20 ans.

Conclusion, perspectives et clôture de la journée

Allocution de Serge Lepeltier, Ancien Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, Président du Comité de Bassin Loire Bretagne et membre de l'Académie de l'Eau

L'économie verte est un nouveau concept développé notamment à l'occasion des récents travaux de RIO+20, derrière lequel on met encore des interprétations multiples. La qualité et la diversité des intervenants réunis aujourd'hui a permis d'éclairer la variété des approches possibles autour de ce concept ; et le principal mérite de cette réunion est sans doute d'ouvrir un ensemble de perspectives. Il y a un thème de travail important pour des réflexions futures de l'académie de l'Eau, auxquelles nous souhaitons associer un maximum de partenaires diversifiés.

Les présentations et débats ont permis d'aborder plusieurs points essentiels :

- Les innovations et les filières vertes, avec d'une part l'innovation portée par les gestionnaires de terrain (Agences de l'eau et ONEMA), sur les filières stratégiques de l'économie verte, en particulier la filière eau, et d'autre part les ambitions des entreprises de l'eau pour une économie verte.
- L'utilisation d'outils économiques afin de prendre en compte, dans la décision publique, des services écologiques rendus par les écosystèmes (projet EFESE), et de relever les défis conceptuels et méthodologiques correspondants.
- Les dynamiques de l'action et de l'inaction dans les stratégies de l'eau en France et dans d'autres pays du monde, en s'intéressant aux effets des Agences de l'eau sur le développement durable, aux défis de la transitions dans les pays OCDE, aux stratégies mondiales de sobriété de l'eau et pour finir à la préparation du 7^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Daegu (Corée) au printemps 2015.

Parmi les points forts des débats, nous retiendrons le consensus sur l'importance fondamentale de l'eau pour le développement économique et social, une question tout aussi stratégique que celle de l'énergie et des hydrocarbures. L'eau est indissociable de l'économie verte, du développement durable, notamment dans ses dimensions environnementales et sociales que l'on retrouve dans le concept d'économie circulaire ou plus global, d'économie positive. Il convient sans doute de mieux faire entendre dans les débats nationaux, européens et internationaux, la dimension cardinale de l'eau.

Ce séminaire a aussi mis en évidence les tensions et les limites entre l'innovation technologique, consubstantielle à l'économie verte, et le principe de précaution. Pour que les entreprises intègrent les dimensions environnementales et sociales dans leurs stratégies de développement et de rentabilité, il importe que les politiques publiques, à travers les commandes et les marchés publics, soient plus lisibles en faveur des aspects environnementaux et sociétaux, donnent le temps de l'appropriation et s'inscrivent dans la continuité tenant compte du temps long des investissements. Par ailleurs, la connaissance dans le domaine de l'eau au sens large, apportée par l'approche écosystémique, comme les processus participatifs d'élaboration qui leurs sont associés, restent des instruments et des outils pertinents pour éclairer les décisions politiques.

Allocution de Laurent BOUVIER, Directeur Général Adjoint de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Même si l'économie verte n'est pas totalement effective aujourd'hui, on progresse vers sa mise en place. L'analyse de la récupération des coûts menée dans le cadre de l'état des lieux 2013 montre que les coûts environnementaux, c'est-à-dire les dommages subis par l'environnement et non pris en

charge par les usages à leur origine (soit pris en charge par d'autres acteurs soit pas du tout pris en charge), sont importants. La prise en compte des coûts environnementaux dans les calculs dégrade fortement les taux de récupération des coûts, au détriment de l'environnement qui subit ces coûts.

	Taux de récupération des coûts 2013	
	Après analyse des coûts financiers	Incluant les coûts environnementaux
Ménages	96,6%	94,9%
APAD³ + Industrie	101,1%	93,3%
Agriculture	86,4%	56,5%

On n'est pas donc pas aujourd'hui dans une situation où on internalise totalement les externalités environnementales. Toutefois, on note des progrès et l'Agence de l'eau RMC s'inscrit dans ce mouvement. Lors de l'élaboration de son programme d'action 2013-2018 « Sauvons l'eau », l'Agence de l'eau RMC a placé l'équité entre redevables au cœur de ses préoccupations :

- Faire que chacun contribue à un niveau décent, se rapprocher d'une contribution de chacun à hauteur de son impact ;
- Ne pas faire porter l'ensemble des hausses sur la facture d'eau, comme cela a été historiquement le cas, mais procéder à un rééquilibrage entre acteurs en faisant contribuer les industriels, le nucléaire et les agriculteurs, c'est-à-dire in fine aller davantage vers l'application des principes pollueur-payeur et préleveur-payeur.

En définitive, au vu de l'intérêt et des apports de cette journée, l'Agence de l'eau RMC souhaite poursuivre sa coopération avec l'Académie de l'Eau, notamment sur le thème de l'économie verte, et elle propose d'organiser un 3^{ème} séminaire en ces lieux, à l'automne 2014 !

³ Activités de production assimilées domestiques

Liste des acronymes

DD : Développement durable

COSEI : Comité stratégique de filières éco-industries

CGDD : Commissariat Général au Développement Durable

COP 21 : Convention des Nations Unies sur les changements climatiques

DCSMM : Directive cadre Stratégie pour le milieu marin

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

Iddri : Institut du développement durable et des relations internationales

SIAAP : Syndicats interdépartementaux pour l'assainissement de l'agglomération parisienne

MAE : Mesures agro-environnementales

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

PFE: Partenariat français pour l'eau

SHF: Société hydrotechnique de France

UIE : Union nationale des industries et entreprises de l'eau et de l'environnement

Liste des présents

NOM	Prénom	Organisme	Coordonnées
ABAD	Fabien	RMC	fabien.abad@eurmc.fr
BAGUET	Rachel	RMC	rachel.baguet@eurmc.fr
BŒUF	Blandine	MEDDE	blandine.boeuf@developpement-durable.gouv.fr
BOUVIER	Laurent	RMC	Laurent.BOUVIER@eurmc.fr
CHAMBOLLE	Mélodie	Lyonnaise des eaux	melodie.chambolle@lyonnaise-des-eaux.fr
CHAVENT	François	RMC	francois.chavent@eurmc.fr
CHEVASSUS-AU-LOUIS	Bernard	CGAER	bernard.chevassus@jouy.inra.fr
COQUELIN	Stéphane	CGDD	stephane.coquelin@developpement-durable.gouv.fr
COTTET	Jacky		jacky.cottet@wanadoo.fr
CROUZAT	Emilie	Laboratoire d'Ecologie Alpine (LECA) – CNRS	emilie.crouzat@gmail.com
DUBUIS	Julien	RMC	julien.dubuis@eurmc.fr
DUCROS-JULIEN	Frédéric	EDF - CIH	frederic.ducros@edf.fr
FALQUE	Max	ICREI	max.falque@wanadoo.fr
FEUILLETTE	Sarah	Agence de l'Eau Seine Normandie	sarah.feuillette@aesn.fr
FRAGNOUD	Jean-Marc	RMC	jmfragnoud@hotmail.fr
GAUTHEY	Julien	ONEMA	julien.gauthey@onema.fr
GERMAIN	Bernard	DRAAF Rhône-Alpes	bernard.germain@agriculture.gouv.fr
GOLLA	Georges	Ernst & Young	georges.golla@fr.ey.com
GORIAUX-PERAI	Claire-Marine	Académie de l'Eau	claire-marine.goriaux-perais@mines-paristech.fr
GORIN	Olivier	RMC	Olivier.GORIN@eurmc.fr
GUESPEREAU	Martin	RMC	martin.guespereau@eurmc.fr
GUETTIER	Philippe	Partenariat Français pour l'Eau	philippe.guettier@partenariat-francais-eau.fr
HAEGEL	Didier	UIE	uie@french-water.com
HUBERT	Séverine	chargée d'affaire biodiversité, CETE de Lyon	severine.hubert@developpement-durable.gouv.fr
LACROIX	François	ONEMA	francois.lacroix@onema.fr

NOM	Prénom	Organisme	Coordonnées
LAURANS	Yann	Agence de l'Eau Seine Normandie	LAURANS.Yann@aesn.fr
LAUTREDOU	Anne	RMC	anne.lautredou@eaurmc.fr
LEFLAIVE	Xavier	OCDE	xavier.leflaive@oecd.org
Lepeltier	Serge	Conseil Scientifique du Comité de bassin Loire Bretagne	serge.lepeltier@ville-bourges.fr
Lévite	Hervé	banque mondiale	hlevite@worldbank.org
LOUDIERE	Daniel	Société Hydrotechnique de France	daniel.loudiere@free.fr
MARTIN	Marc-Antoine	Académie de l'Eau	martinma@dbmail.com
NGUYEN CAO	Jean-Claude	Académie de l'Eau	academie@oieau.fr
OLIVER	Jean-Louis	Académie de l'Eau	academie@oieau.fr
PAPOUIN	Matthieu	RMC	Matthieu.PAPOUIN@eaurmc.fr
PUYDARRIEUX	Philippe	CGDD - SEEIDD - ERNR1	philippe.puydarrieux@developpement-durable.gouv.fr
QUATRESOUS	Sarah	Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement de Lyon	sarah.quatresous@developpement-durable.gouv.fr
REDAUD	Jean-Luc	Académie de l'Eau	jeanluc.redaud@gmail.com
RENOU	Yvan	Centre de recherches en économie de Grenoble	yvan.renou@upmf-grenoble.fr
RIEU	Thierry	AgroParisTech	thierry.rieu@engref.agroparistech.fr
RODRIGUEZ	Javier-Yves	EDF - DPIH	javier-yves.rodriguez@edf.fr
ROUX	Albert-Louis		rouxalbertlouis@aol.com
SUREAU-BLANCHET	Nathalie	RMC	nathalie.sureaublanchet@eaurmc.fr
TENIERE-BUCHOT	Pierre-Frédéric	Académie de l'Eau	pftb@free.fr
VENES	Maria	UIE	m.venes@french-water.com